

Retirer de l'argent sur le compte d'une personne décédée

Par Masibac, le 19/09/2017 à 08:09

Bonjour, voila une amie est décédée , elle était mariée sans contrat de mariage, elle n'avait aucun enfant et ses parents étaient tous les deux décédés). Suite à son décès , son mari n'a pas encore prévenu la banque de ce décès et a retiré le peu d'argent qu'il y a avait dessus , environ 600e, la personne décédée ne possédait aucun bien , il n'y aura aucune succession et aucun bien à part cette somme sur son compte en banque. Son mari s'expose-t-il a de réels problème quand il déclarera à la banque son décès sachant qu'il est le seul héritier ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par morobar, le 19/09/2017 à 08:39

Bjr,

S'il s'agit d'un compte joint, le décès d'un titulaire ne bloque pas le fonctionnement du compte. S'il n'y a pas de sous, la succession n'impliquera aucun frais, la banque même peut s'en charger.